

Association CASES

Compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2026

En présence de : *Miriam Eripret, Catherine Giberot, Christiane Guyot, Catherine Schumer, Catherine Bertrand, Pascal Breda, Claire Da Silva, François Perrin, Frédérique Férat, Pascal Férat, Marie Pierre, Jacky Pierre, Josiane Péruchon, Odile Leblanc.*

➤ Réalisations et activités depuis la réunion du 16 septembre 2025 :

- Paiement des vendanges : 950 €.
- Bourse aux livres le 16 novembre 2025 à Villeneuve la Lionne : 200 €.
- Financement des travaux de construction d'une cuisine au Centre Etoile 686 340 FCFA soit 1 046,25 €. C'est fait, nous avons pu le constater lors du séjour de fin 2025. Aide aux salaires des 2 éducateurs.
- 30 ans de Cases : très belle réussite !

D'abord l'exposition : installation avec l'aide précieuse de William Noblet le 2 octobre. Superbe !

Vernissage : le samedi 4 octobre. Petite déception quant aux nombres de personnes présentes, une trentaine, mais matinée très réussie en présence de Sacha Hewak, maire de Sézanne qui a d'ailleurs toujours été là sauf à la conférence où la Ville de Sézanne était représentée par 2 maires adjoints.

L'exposition : visible jusqu'au 18 octobre, a été visitée par environ 460 personnes et les artistes ont vendu chacun plusieurs œuvres. Beau succès !

La conférence « Cases est à Podor » : le samedi 11 octobre, a rassemblé une quarantaine de personnes. Beaucoup ont découvert les nombreuses réalisations de Cases à Podor grâce au film « Cases le film », réalisé par Gildas Lino et le diaporama de Pascal. 3 Podorois présents ont pu témoigner et répondre à des questions. Ils ont également offert une collation (fatayas, nems, jus de bissap, pain de singe, gingembre). Là aussi une très belle réussite !

Séance cinéma : le jeudi 16 octobre. Ce sont 71 personnes qui ont pu voir Cases le film et Yao, très appréciés. Beaucoup d'émotion !

Et, enfin, soirée de clôture : repas, tombola et concert : 97 personnes au repas, environ 110 au concert. Des moments inoubliables !

Bilan financier du 30^e anniversaire : A noter : pour l'évènement, la Ville de Sézanne nous a attribué une subvention de 5 000 € et le Crédit Agricole de 400 €. Nous avons pu enregistrer un bénéfice de 3034,34 € (environ, ajustement en cours).

- **Séjour de travail du 27 novembre au 10 décembre pour 10 bénévoles** : *Alexis Breda, Pascal Breda, Catherine Bertrand, Isabelle Defrance, Philippe Gilbert, Christiane Guyot, Odile Leblanc, Jacky Pierre, Marie Pierre, Catherine Schumer.*

Excellent séjour néanmoins un peu assombri par la décision du maire de Podor de mettre fin aux échanges entre Cases et la mairie de Podor. Vous trouverez en pièces jointes, le courrier que le Maire de Podor nous a adressé suite à ce séjour et notre réponse après que

les 4 membres du bureau ont rencontré le maire de Sézanne, le 6 janvier. Un courrier lui avait aussi été adressé lui notifiant cette décision et le désir d'établir des relations et une convention entre les 2 mairies.

M.Hewak, assez éberlué à la lecture de ces courriers, nous a assuré de son soutien sans faille et de sa confiance, nous encourageant à continuer indépendamment de la mairie de Podor. C'est ce que nous avons décidé de faire.

Durant ce séjour, nous avons remis du matériel pédagogique et éducatif aux écoles maternelles et au Centre Etoile, 15 séries de 40 livres de littérature classique au lycée, 1 cartouche de photocopieur au collège, 100 montures de lunettes neuves et quelques attelles à l'hôpital, un lot de bandes dessinées à la médiathèque, des équipements et sacs, offerts par Le Sporting Club Sézannais, et 11 ballons achetés à Podor, aux écoles de football. Au Centre Social St Michel, après une réunion de travail, nous avons visité les différents ateliers (pâtisserie, cuisine, couture, informatique) et le magasin. Puis, nous étions invités à déjeuner. Exercice pratique pour les élèves de la section restauration qui ont préparé et nous ont servi un beau et bon repas. Et puis quelques visites en marge de notre mission et **...le festival Les Blues du Fleuve**, grand évènement culturel annuel à Podor : musique, danse, carnaval, exposition de peintures... **Un régal !**

➤ Orientations et réalisations suite à ce voyage :

- Vente de fromages : bénéfice : 594,30 €.
- Centre Etoile : toujours les aides aux salaires. A noter qu'une nouvelle religieuse, Sœur Clotilde, arrivée au Sénégal 3 semaines avant notre séjour, a remplacé Sœur Elisa au Centre Etoile.
- Centre St Michel : 56 parrainages cette année. Les fonds ont été envoyés à Sœur Célestine le samedi 24 janvier. 4200 € soit 2 775 000 fcfa. Nous apporterons prochainement une aide de 2 000 € pour le démarrage de la section infographie.
- Lycée : ce sont 200 ramettes de papier et des consommables pour les risographes qui ont été remis en ce mois de janvier. Coût : 1400 €.
- Compte-tenu de l'engouement provoqué par les équipements offerts aux écoles de football, nous irons en chercher à nouveau avant que le club house ne soit rendu par le SCS.
- Suite aux festivités du 30^e anniversaire, Abdoul Aziz SY souhaiterait offrir un repas sénégalais aux bénévoles de Cases afin de se retrouver et de passer un bon moment ensemble. Nous allons lui proposer le jour de l'assemblée générale qui devrait avoir lieu le 6 juin.
- Johanne et Cheikh proposent eux aussi un repas sénégalais préparé par leurs soins. Payant, sur réservation, il pourrait générer un bénéfice pour Cases. Date à choisir selon leur disponibilité et celle du Château de mon père qu'Odile Schumer propose gentiment de nous prêter. De toute façon, après l'été.
- La toute nouvelle association podoroise « Agir Ensemble » demande un partenariat avec Cases. Ces bénévoles œuvrent pour fournir du matériel scolaire à des enfants orphelins et de familles très modestes. Contact sera repris avec eux pour plus de précisions.

L'ordre du jour étant écoulé la séance est levée à 20 h 05.



REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE SAINT LOUIS
DEPARTEMENT DE PODOR
COMMUNE DE PODOR



N°085/2025/CP/M/MRS
Podor, le 1^{er} décembre 2025

Le Maire de la Commune de Podor

Objet : Notification de fin de collaboration

Madame La Présidente

En ma qualité de Maire de la commune et au nom des populations de Podor, nous vous remercions chaleureusement de tous les efforts consentis à l'endroit des populations podoraises depuis plus d'une trentaine d'années dans le cadre de la coopération.

Par ailleurs, il m'a été donné de constater que la relation entre l'association CASES que vous dirigez et la mairie de Podor ne répond plus aux orientations dictées par les nouvelles autorités sénégalaises en matière de souverainisme et de gestion de la coopération décentralisée.

Par conséquent, nous n'avons plus convenance à poursuivre les échanges entre la mairie de Podor et l'association CASES.

Par cette présente nous mettons fin à toute forme de collaboration entre nos deux entités. Une correspondance sera adressée au Maire de Sézanne pour l'en informer à toute fin utile.

Veillez agréer Madame la présidente, l'expression de nos sentiments cordiaux



A Madame

Odile Leblanc, Présidente de CASES

Association CASES

51120 Sézanne

France

Sézanne, le 9 décembre 2026

A M. Mamadou Racine SY

Maire de Podor

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier (daté du 1^{er} décembre, reçu par mail le 29 décembre 2025).

Nous avons pris acte de votre décision de mettre fin à la collaboration entre l'association CASES et la mairie de Podor.

Nous tenons à vous rappeler qu'aucune convention n'existe entre nos 2 entités, pas plus que nos statuts ne mentionnent cette collaboration. Donc nous n'étions et ne sommes pas tenus à ces échanges avec la mairie qui n'existaient que par notre bon vouloir.

L'objectif de l'association CASES est de répondre, dans la mesure de nos moyens, aux nombreux besoins exprimés par des structures podoroises pour en améliorer le fonctionnement.

Nous vous rappelons que, dans ce cadre, depuis 30 ans, le montant financier des actions menées par CASES à Podor s'élève, à ce jour, à près de 200 000 000 (deux cents millions) de Fcfa.

Pour votre information : nous avons rencontré Monsieur Sacha Hewak, Maire de Sézanne, le mardi 6 janvier 2026 afin d'échanger sur ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, notre considération distinguée.

Odile Leblanc, présidente



Catherine Schumer, vice-présidente



Pascal Bréda, trésorier



CASES
Coopération Active Sézannaise
Echange avec le Sénégal
Hôtel de Ville
51120 SÉZANNE

Catherine Bertrand, secrétaire

